

## Commission Recherche Plénière 21 septembre 2021

### Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

N. Batut, P. Boissé, B. Brizard, I. Chourpa, P. Coutelle, I. Dimier-Poisson, G. Dubreuil, J.-M. Escoffre, S. Ferré, M.-L. Gély, B. Giraudeau, S. Janniard, I. Laffez, F. Le Villain--Abraham, M. Millet, S. Mougín, A. Oudin, B. Saulnier, C. Tulasne,

**Invités :** I. Guillouet, C. Grosbois, F. Guillou, E. Humbert, D. Martouzet, H. Maurel, F. Tran Van

### Excusés :

J.-C. Billaut, Ph. Canguilhem, M. Duflos, C. Gaudy-Graffin, C. Georgelin, L. Jami, S. Josso, N. Lampitelli, F. Lecaille, K. Maheo, P.-Y. Monjal, , I. Pierozak, M. Porcheron, L. Seabra, S. Servais, C. Van Heijenoort, P. Vourc'h

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Changements de direction pour les Ecoles Doctorales, les Unités de Recherche et fédération – pour décision
3. Aide aux doctorants internationaux : composition de la commission ad-hoc et calendrier de la campagne d'aide en collaboration avec la Fondation Rabelais – pour avis
4. Résultats du dialogue de gestion avec le MESRI – pour information
5. Qualification aux fonctions de Maîtres de Conférence – pour information
6. Point d'étape sur la politique des chercheurs invités sur décision du CAC – pour information
7. Election de deux personnalités extérieures à la CR sur proposition de la VP Recherche conformément au règlement intérieur de l'établissement - pour décision
8. Point sur les bourses doctorales – pour information

### 1. Informations générales

Un **calendrier des points récurrents traités en CR et CAC restreints** a été construit et distribué afin d'aider les membres de la CR à pouvoir anticiper les possibles charges de travail au cours de l'année comme la rédaction de rapports d'expertise.

**HRS4R** : le dossier déposé en décembre 2020 a fait l'objet de quelques ajustements pour préciser ou éclairer certains points à la demande de la CE. Il a été redéposé le 27 juillet 2021. Sans attendre la réponse sur l'obtention du label, certaines actions vont être lancées et attestent de l'implication de l'université.

**APR-IR** : 21 des 23 projets présélectionnés ont été votés par la commission régionale de septembre. Les porteurs des 2 autres projets non retenus ont été prévenus.

**APR-IA** : Les arbitrages concernant le dépassement de l'enveloppe ouverte par la Région pour l'APR IA 2021 n'ont pas encore été pris. Il est nécessaire d'aller assez vite maintenant par rapport à la fin de l'exercice budgétaire et le passage à la commission régionale de novembre.

**PIA4** : Un cabinet a été identifié et retenu cet été pour aider l'UT à construire ce projet de grande envergure, structurant pour l'établissement. Il s'agit de « Convergences RH » qui a bien compris le souci général et commun de prendre en compte au mieux les souhaits de celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans le projet, en faisant une place à tous. Ce cabinet va commencer par des consultations et élaborer à partir des propositions une première ébauche de projet.

**HCERES** : L'UT appartient à la vague C qui entre dans le processus d'accréditation. Les premiers éléments de calendrier viennent d'être communiqués :

- **Pour le 30 septembre 2021**, actualisation des tableaux de bord recensant les entités de recherche de l'UT ainsi que les ED qui seront évaluées,
- **27 octobre / 3 novembre** : publication des documents à compléter pour la vague C
- **5 novembre** : réunion de lancement à Paris (méthodologie et calendrier)
- **Mi-novembre – mi-décembre** : réunions de lancement sur site ou par visio (recueil des attentes des établissements + ateliers thématiques / évaluation UR et formations)
- **A partir de la mi-mars** : ouverture du dépôt des dossiers d'auto-évaluation
- **15 juin** : date limite de dépôt des dossiers d'auto-évaluation

**Financement des colloques par la Région** : La Région souhaite maintenir le financement de colloques avec une enveloppe financière identique a priori. Mais en complément des objectifs d'ordre scientifique, la Région souhaite orienter le dispositif avec les critères suivants :

- Favoriser les colloques internationaux et d'envergure
- Diffuser les connaissances auprès d'un large public en région Centre-Val de Loire (stratégie CSTI)
- Favoriser l'organisation écoresponsable (exemples : réduire les supports papiers, goodies écoresponsables, lieu facilement accessible aux transports en commun, traiteurs locaux, etc.)
- Promouvoir le patrimoine culturel de la Région Centre-Val de Loire
- Favoriser les connexions entre chercheurs et acteurs du monde socio-économique

Lors de l'examen des projets dans le cadre de l'AAP Colloques à la CR du mois d'octobre, il sera nécessaire de tenir compte de ces critères pour identifier les colloques soumis pour financement à la Région. Pour l'an prochain, il faudra réfléchir à l'opportunité de faire évoluer le texte de cadrage de l'AAP Colloques afin que les porteurs de projet puissent ajuster leur argumentaire en tenant compte de ces critères.

## 2. Changements de direction pour les Ecoles Doctorales, les Unités de Recherche et fédération - pour décision

### a) Unité de Recherche LAMé

Suite à la proposition approuvée par le conseil de laboratoire de l'unité de recherche « Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé (LAMé), la Commission Recherche **approuve à l'unanimité** la nomination de M. Stéphane Méo à la direction de l'unité de recherche Lamé à compter du 01/09/2021 en tant que directeur.

La direction est composée au 1er septembre 2021 de :

- Direction : Stéphane Méo (Université de Tours)
- Direction adjointe : Eric Florentin (INSA CVL) et Dashnor Hoxha (Université d'Orléans)

### b) Unité de Recherche INTRU

Suite à la proposition approuvée par le conseil de laboratoire de l'unité de recherche Interactions, Transferts, Ruptures Artistiques et Culturelles (InTRu), la Commission Recherche **approuve à l'unanimité** la nomination de M. Christophe Morin, à la direction de InTRu à compter du 01/09/2021 en tant que directeur.

### c) Nouveaux directeurs adjoints UMR PRC

Suite à la proposition approuvée par le conseil de laboratoire de l'UMR Physiologie de la Reproduction et des Comportements (PRC), la Commission Recherche **approuve à l'unanimité** la nomination de M. Eric Reiter (DR INRAE), Mme Martine Migaud (DR INRAE), Mme Nadine Girard (DR INRAE), Mme Joelle Dupont (DR INRAE), à la direction de l'UMR PRC à compter du 01/09/2021 en tant qu'adjoints.

La direction est composée au 1er septembre 2021 de :

- Direction : Matthieu Keller
- Direction adjointe : M. Eric Reiter, Mme Martine Migaud, Mme Nadine Girard, Mme Joelle Dupont

### d) la fédération MATV2L

La Fédération Matériaux Val de Loire et Limousin regroupe des unités des universités de Limoges, Orléans et Tours (GREMAN). Suite au changement d'affectation de son actuel directeur, il est proposé la candidature de Samuel Bernard qui prendrait les fonctions de directeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La commission recherche **approuve à l'unanimité** cette proposition.

### e) Ecole Doctorale MIPTIS

Suite à la proposition approuvée par le conseil de l'Ecole Doctorale Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes (ED MIPTIS), la Commission Recherche **approuve à l'unanimité** la nomination de M. Emmanuel Humbert (Professeur des universités, université de Tours – IDP) à la direction de l'Ecole Doctorale MIPTIS à compter du 01/09/2021 en tant qu'adjoint.

La direction de l'ED MIPTIS est composée au 1er septembre 2021 de :

- Direction : M. Nils Berglund (Université Orléans)
- Direction adjointe : M. Emmanuel Humbert (Université Tours) – M. Driss Boutat (INSA CVL)

### f) Ecole Doctorale SSBCV

Suite à la proposition approuvée par le conseil de l'Ecole Doctorale Santé, Sciences Biologiques, Chimie du Vivant (ED SSBCV), la Commission Recherche **approuve à l'unanimité** la nomination de Mme Hélène Bénédicti (DR CNRS, université d'Orléans–

CBM) à la direction de l'Ecole Doctorale SSBCV à compter du 01/09/2021 en tant qu'adjointe.

La direction est composée au 1er septembre 2021 de :

- Direction : M. Florian Guillou (Université Tours)
- Direction adjointe : Mme Hélène Bénédetti (Université Orléans)

#### **g) Ecole Doctorale H&L**

Suite à la proposition approuvée par le conseil de l'Ecole Humanités et Langues (ED H&L), la Commission Recherche **approuve à l'unanimité** la nomination de Mme Fabienne Toupin (Professeur des universités, université de Tours – LLL) à la direction de l'Ecole Doctorale H&L à compter du 01/09/2021 en tant qu'adjointe de site Tours.

La direction est composée au 1er septembre 2021 de :

- Direction : M. Gaël Rideau (Université Orléans)
- Direction adjointe : Mme Hélène Maurel-Indart (Université Tours)
- Direction adjointe de site : Fabienne Toupin (Université Tours)

### **3. Aide aux doctorants internationaux : composition de la commission ad-hoc et calendrier de la campagne d'aide en collaboration avec la Fondation Rabelais – pour avis**

#### Rappel du dispositif :

- Il s'agit d'un dispositif mis en place en 2016 afin d'attribuer une aide ponctuelle pour le séjour à Tours d'un doctorant international qui ne dispose pas de moyens décents.
- Par doctorant international, il faut entendre doctorant inscrit à l'université de Tours et préparant son doctorat pour partie à Tours et pour partie dans un établissement étranger. Le dispositif est donc destiné essentiellement à des doctorants en cotutelle internationale.
- Depuis 2018, cette action est menée grâce au soutien financier de la Fondation Rabelais.

#### Calendrier de la campagne :

- 26 juillet 2021: Lancement de la campagne avec l'envoi d'un message aux HDR et aux doctorants en cotutelle internationale.
- 10 septembre 2021: Date limite de retour des candidatures à l'école doctorale.
- Du 10 au 30 septembre 2021: réunions des bureaux des cinq écoles doctorales pour avis.
- 4 octobre 2021: Réunion de la commission ad hoc pour l'étude des candidatures
- 11 octobre 2021: Conseil de Gestion de la Fondation Rabelais.
- 19 octobre 2021: Retour décision à la commission recherche

Il s'agit aujourd'hui de constituer la commission qui se réunira le 4 octobre prochain.

#### Composition de la commission :

- La commission *ad hoc* ADI est constituée de la Présidente de la Fondation Rabelais, du VP recherche, du VP écoles doctorales, des directeurs des 5 écoles doctorales ou leurs représentants, de 4 membres de la commission recherche dont 2 représentants étudiants et de la responsable administrative des écoles doctorales.

- La VP Recherche sollicite auprès des membres de la CR des volontaires pour participer à la commission ad-hoc qui se réunira le 4 octobre 2021 à 14h. Floriane Le Vilain-Abraham, Ludovic Jami, Nathalie Batut, Sylvain Janniard se proposent pour participer à cette commission.

La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

#### 4. Résultats du dialogue de gestion avec le MESRI – pour information

Emmanuelle Huver présente les résultats du dialogue de gestion avec le MESRI. Le bilan est très positif puisque tous les projets soumis par l'Université de Tours ont été retenus et financés (670 K€ obtenus sur les 870 K€ demandés).

Les trois projets déposés par l'université de Tours dans le secteur de la recherche et de l'innovation ont été retenus dans les conditions suivantes :

1. Actualisation des équipements du laboratoire L3 de l'UMR MAVIVH : Obtention d'une subvention de 100 000 € sur 2 ans (2 x 50 000 €) ;
2. Mécanismes sous-tendant les effets de la neurostimulation dans un modèle de stress post-traumatique : Obtention d'une subvention de 90 000 € sur 2 ans (2 x 45 000 €) ;
3. Détours des sciences : obtention d'une subvention de 20 000 € sur 2 ans (2 x 10 000 €).

Les trois projets hors recherche et innovation déposés ont également reçu une subvention, dont le montant est moindre que celui demandé :

1. Remédiation pour une rentrée réussie en licence générale : 100 000 € au lieu de 150 000 € demandés ;
2. Simplification de la gestion du cycle de vie de documents : 250 000 € pour un an, au lieu de 580 000 € demandés sur 2ans ;
3. Mise en œuvre d'un système d'information décisionnel : 110 000 € au lieu de 230 000 € demandés sur 2 ans.

Par ailleurs, une enveloppe de 16 M€ a été adoptée à l'échelle nationale afin de permettre un rééquilibrage des subventions pour charges de service public (SCSP) allouées aux différents établissements, certains étant mieux dotés que d'autres. La SCSP de l'université de Tours se voit ainsi augmentée de 1,05 M€. Bien qu'insuffisante, cette augmentation constitue un premier pas significatif, qui devrait permettre la création de postes, ainsi que le repyramidage des postes administratifs et techniques, la titularisation ou CDification de certains personnels.

Pour le secteur de la recherche, le ministère a :

- Confirmé la prolongation de quelques mois de 25 contrats doctoraux dont les travaux avaient pris du retard à cause de la crise sanitaire
- Attribué 3 contrats doctoraux supplémentaires. Un travail est actuellement en cours avec les 5 ED pour identifier 3 doctorants qui pourraient bénéficier de ces bourses. Le MESRI souhaite qu'un soutien particulier soit apporté aux SHS.
- Alloué une aide au démarrage des jeunes MCF néo-recrutés : **165 000€**. Cette somme est manifestement calculée proportionnellement au nombre de MCF recrutés en 2020.
- Alloué une aide complémentaire au fonctionnement des unités de recherche : **89 576€**

L'augmentation de la dotation Recherche de 10% promise par la LPR est manifestement la somme de ces deux dernières actions. Pour ces 3 derniers points, les aides devraient être pérennisées.

Ces sommes sont arrivées tardivement dans l'année civile et la fin de l'exercice comptable pour 2021 est proche.

**Pour 2021**, étant donné le caractère tardif de la dotation et donc urgent de son exécution :

- Pour les 3 contrats doctoraux : il est proposé que les ED transmettent chacune un sujet. La VP-recherche tranchera en veillant aux critères d'équité de répartition entre les ED.
- Pour le complément au fonctionnement des labos : au vu des taux d'exécution de la majorité des unités de recherche et de l'exercice de rectification budgétaire demandé pour le BR, il a été décidé de conserver cette dotation en central *pour cette année*. Il est envisagé, entre autres, de financer des réparations au coût particulièrement lourd. Il est proposé également de reprendre dans l'AAP « exceptionnel », les demandes qui avaient été bien évaluées mais qui finalement n'avaient pas été ou pas totalement financées.
- Pour l'aide au démarrage des MCF [post-commission recherche] : de répartir ces fonds en 2022, sur la base des MCF recrutés en 2021.

**Pour les années suivantes** (en anticipation et sur l'hypothèse de la pérennisation des sommes allouées) : une réflexion est en cours concernant les modalités de leur répartition. L'objectif est de faire en sorte que cela bénéficie au mieux aux laboratoires, tout en étant vigilant à l'équilibre du budget global de l'université.

Concernant l'**aide au démarrage des jeunes MCF**, différentes options de répartition entre le MCF, le labo et l'établissement sont à l'étude et seront soumises lors de la prochaine CR.

**Concernant l'aide au fonctionnement des labo** : les modalités de répartition feront l'objet d'une discussion en CR. Sachant que 90 000€ correspond à une augmentation de 5% de la dotation des laboratoires, cette répartition mathématique n'est peut-être pas la solution la plus pertinente. Cela demandera réflexion et discussion.

Emmanuelle Huver interroge et recueille les avis des membres de la CR sur la distribution de cette enveloppe. Les avis restent assez partagés. Certains proposent de soutenir des plateformes communes, ou de financer des actions visibles. Nombreux sont ceux qui préconisent une redistribution aux unités, pour soutenir la dotation récurrente de la recherche.

## 5. Qualification aux fonctions de Maîtres de Conférence – pour décision

Il est tout d'abord rappelé les conséquences de la LPR sur les recrutements des PR :

- La suppression généralisée de la qualification demeure limitée aux seuls MCF titulaires. Pour ces cas, l'absence de qualification ne peut réglementairement plus constituer un critère de refus de recevabilité ou de refus d'évaluation d'un dossier de candidature à un poste de PR. Cela pourrait sinon entraver la décision de la commission pour vice de forme.
- Le diplôme d'HDR reste en revanche un prérequis pour candidater sur des postes de PR
- Il appartient donc au COS de juger de la qualité et de la pertinence de la globalité du dossier, non seulement au regard du profil du poste, mais aussi au regard des critères relatifs à la qualification. Le cas échéant, les présidents de COS sont invités à se rapprocher de leurs CNU respectifs pour prendre connaissance des

critères appliqués pour la qualification afin d'en tenir compte dans l'appréciation des dossiers

Concernant la campagne d'emploi aux postes de MCF, il a été proposé une absence de qualification à titre expérimental, sur la base du volontariat des universités. Etant donné le positionnement de la CR (cf. CR du 16/03/2021), il semblait assez évident que l'université de Tours n'était pas favorable pour participer à cette expérimentation. Mais il semble nécessaire de formaliser ce qui est resté pour l'instant un accord tacite. Emmanuelle Huver propose de faire un vote sur la volonté de la CR de ne pas participer à la fin de la qualification pour les docteurs souhaitant candidater sur les postes de MVF. La motion suivante est ainsi soumise au vote :

*La commission Recherche de l'université de Tours réaffirme son attachement à la qualification des enseignants chercheurs et au rôle du CNU en tant que garant national de la qualité scientifique des dossiers. Elle ne souhaite donc pas que l'université de Tours participe à l'expérimentation de dispense de qualification pour le recrutement des MCF, proposée dans le cadre de la LPR par le nouvel article L. 952-6-3 du code de l'éducation.*

La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition de motion qui sera transmise au CAC et au CA.

## **6. Point d'étape sur la politique des chercheurs invités sur décision du CAC – pour information**

Il y a 20 chercheurs qui ont confirmé leur souhait de venir en 2021/2022. Donc théoriquement 20 mois seront utilisés sur les 24 disponibles chaque année suite à la relance des invitations qui avaient été allouées en 2020/21, conformément à la décision de la CR de ne pas relancer d'AAP pour 2021/22. Ces invitations n'avaient pas pu être honorées à cause de la pandémie. Le bilan à ce stade est donc prometteur.

## **7. Election de deux personnalités extérieures à la CR sur proposition de la VP Recherche conformément au règlement intérieur de l'établissement - pour décision**

Ce point est reporté à une commission recherche ultérieure car aucun candidat répondant aux statuts de l'université n'a pu être identifié.

## **8. Point sur les bourses doctorales – pour information**

- Conformément à la LPR, les contrats doctoraux vont être progressivement revalorisés. Dans le cadre du complément reversé sur la SCSP, une enveloppe est destinée à faire face à l'augmentation des contrats doctoraux financés sur des bourses établissements. On reste dans l'attente du décret qui notifiera le montant minimum à verser. Ce décret aura une application rétroactive au 01/09/2021. De source fiable ce montant s'élèverait à 1 866 € bruts mensuels, (contre 1 771.31€ actuellement)  
A ce jour, il n'est pas certain que la Région suive ces revalorisations successives.

- Les bourses « Les Rabelaisiennes » (ex. bourses présidentielles) ont été allouées pour 2021. Le cahier des charges prévoit le maintien du dispositif lié aux bourses handicaps. Dans ce cadre, une bourse handicap sur les 3 bourses rabelaisiennes disponibles a été allouée. Sur les 18 candidatures reçues, une bourse a été allouée en SHS et une en SST.  
Il est à noter une satisfaction d'ensemble sur la procédure d'attribution retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.